



## COMMUNIQUE

Ce mercredi 20 octobre notre Collectif en faveur de l'Enseignement Agricole Public appelle à rassemblement et audience les personnels, professionnels et usagers devant les préfetures de région pour une autre politique !

**PARCE QUE les conditions de cette rentrée ont été difficiles et que le passif de 3 années successives de suppressions d'emplois (-180 ETP) est lourd et destructeur:** suppressions de l'essentiel des doublages devenus indicatifs (avec les conséquences que l'on sait tant du point de vue pédagogique que de celui de la sécurité en TP), heures d'accompagnement personnalisé payées pour moitié en heures occasionnelles (volonté manifeste d'atteindre au statut et à la rémunération), incapacité à ouvrir de nouvelles filières dans le Public sans en fermer d'autres (avec la part belle faite par suite aux structures privées)...

**PARCE QUE nous ne pouvons accepter de nouvelles suppressions d'emplois (-16 ETP au PLF 2022)** au risque de passer de la fragilisation de nos structures à l'effondrement à court ou moyen terme de certains sites en milieu rural... la mission du Sénat qui vient de rendre son rapport, adopté à l'unanimité de ses composantes politiques, ne s'y est pas trompée, maintenant après 6 mois d'expertise que la survie de l'EA est en jeu et prescrivant dans ses mesures 6 et 7 « à titre conservatoire, annuler au titre de 2022 les suppressions d'emploi prévues dans le schéma prévisionnel d'emplois pluriannuel 2019-2022 » ; et « dans le cadre du nouveau projet stratégique et afin de renforcer son attractivité, réévaluer et augmenter les moyens humains de l'enseignement agricole ».

**PARCE QU'il est plus que temps qu'une nouvelle ambition prévale pour l'outil public de formation agricole, du vivant et des territoires** afin qu'il puisse répondre, entre autres, au renouvellement des générations en agriculture (près de la moitié des agriculteurs partant en retraite sous 8 à 10 ans), comme à la nécessaire transition agro-écologique à laquelle l'ensemble des voies de formations (y compris continue) et des filières se doivent de pouvoir participer (aménagement, gestion et protection de la nature, eau, forêt...).

### Rassemblements et audiences :

- Bourgogne-Franche Comté : Préfecture de **Dijon 10h30**
- Bretagne : Préfecture de **Rennes 14h**
- Centre-Val de Loire : Préfecture d'**Orléans 14h**
- Corse : Préfecture d'**Ajaccio 14h**
- Normandie : DRAAF de **Caen 14h30**
- Nouvelle-Aquitaine : Préfecture **Bordeaux 17h**
- Occitanie : Préfecture de **Toulouse 14h30**
- Pays-de-Loire : Préfecture de **Nantes 16h30**

### Audiences avec délégation :

- Auvergne-Rhône-Alpes : Préfecture de **Lyon 14h30**
- Guadeloupe : Préfecture ou DAAF à **Basse-Terre** (horaire à préciser)
- Hauts-de-France : Préfecture à **Lille** (horaire à préciser)
- Île-de-France : DRIAAF à **Cachan 14h30**

Paris, le 19 octobre 2021